

COMMUNE DE FREGOUVILLE

Extrait du registre des délibérations

N° 18-2024

Objet : tableau des emplois

Nombre de membres en
exercice : 11

Nombre de membres
présents : 7

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Votes
POUR : 9 CONTRE : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le LUNDI 23 SEPTEMBRE à 20h30, le Conseil Municipal de FREGOUVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 16/09/2024.

Présents : Mesdames et Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, ARIES Eric, DUPOUX Florian, DALDOSSO Michel, BAYONNE Nicolas, CUVILLIER Pascale, DESSOLAS Charly.

Absents et excusés : Mme ARIES Marlène, M CAUBET Bernard, M PERES Nicolas, Mme PINAREL Cynthia

Procurations : Mme ARIES Marlène a donné procuration à M ARIES Eric/M PERES Nicolas a donné procuration à M DAROLLES Jean-Claude

Secrétaire de séance : DUPOUX Florian

Monsieur.le maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable d'ouvrir l'emploi de secrétaire général de mairie au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Les fonctions attachées à l'emploi sont les suivantes :

- préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal
 - Finances
 - urbanisme – pré instruction
 - Etat civil

- Ressources humaines

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01 janvier 2024 pour intégrer la modification demandée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal, le 24 juillet 2019.

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	Durée Hebdo.	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des fonctionnaires occupant l'emploi
Secrétaire général de mairie	1	16	- préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances - urbanisme – pré instruction - Etat civil - Ressources humaines	Cadre d'emplois des : Adjoints administratifs et Rédacteurs
Agent technique	1	17	- entretien des voies et des chemins - nettoyage du cimetière - nettoyage des bâtiments	Cadre d'emplois des : adjoints techniques et agent de maîtrise
Agent technique	1	6	- entretien des locaux	Cadre d'emplois des : adjoints techniques et agent de maîtrise

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jean-Claude DAROLLES



La présente délibération a été délibérée et signée le 23 septembre 2024.
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 26 septembre 2024